

## Distribution de masques : quand ? où ? comment ?

Afin de vous aider lors du déconfinement, la Ville d'Oullins met à disposition des Oullinois de plus de 11 ans des masques qui devront être utilisés dans les lieux publics, les transports en commun...

Mis en ligne le 11 mai 2020



**Vous avez plus de 70 ans ou vous êtes une personne fragile identifiée par le CCAS : vous devez avoir reçu un masque via un courrier postal. Si ce n'est pas le cas, veuillez contacter le CCAS au 04 72 39 73 13.**



**Information au 5 juin : de nouveaux créneaux sont ouverts pour récupérer vos masques Ville et Métropole**

**Pour celles et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de retirer leurs masques, de nouveaux créneaux sont accessibles les mercredi 10 et vendredi 12 juin de 15h à 19h à l'Hôtel de Ville (un masque de la Ville et un masque fourni par la Métropole sont remis par membre du foyer dont les enfants sont nés jusqu'en 2009).**

**Les masques de la Région Auvergne Rhône Alpes seront envoyés par courrier (la date d'envoi n'est pas encore connue). Deux masques seront distribués à chaque foyer oullinois.**



**Information du mardi 19 mai :**

**Nous avons reçu ce 19/05 les masques de la Métropole de Lyon ; ceux de la Région devant arriver d'ici une semaine.**

**Aussi à partir de ce mercredi 20 mai :**

- Les personnes inscrites, ou qui s'inscriront, pourront bénéficier de 2 masques par membre du foyer (enfants nés jusqu'à 2009),
- Les personnes déjà venues chercher leur masque « Ville », sont invitées à venir chercher un 2<sup>ème</sup> masque si elles le souhaitent, toujours en prenant rendez-vous.

## Combien de masques ?

Si vous habitez Oullins, vous pouvez obtenir un masque par personne de votre foyer, né jusqu'en 2009 (11 ans et plus, ou scolarisé dans un collège) et de moins de 70 ans.

## Quand ?

Les masques sont distribués à partir du mercredi 13 mai, dans la limite des stocks disponibles.

D'autres créneaux seront ouverts en fonction de la réception de nos commandes.

## Comment ?

Nous mettons 6 lieux à votre disposition et différents créneaux horaires. A partir du 25 mai, plus qu'un seul site sera ouvert.

Vous vous inscrivez et vous venez récupérer votre masque à l'heure fixée de votre rendez-vous.

Une seule personne vient récupérer les masques des membres de son foyer à condition de fournir les justificatifs demandés. Vous pouvez également récupérer le masque d'une personne de votre entourage ne pouvant pas se déplacer : pensez à vous munir également des justificatifs de cette personne.

## Justificatifs à fournir

Les masques ne seront donnés que sur présentation :

- > **d'un justificatif de domicile** (facture datant de moins de 6 mois d'eau, d'électricité, de gaz, ou de téléphone fixe ou mobile, dernier avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer),
- > **de votre livret de famille ou les pièces d'identité** de chacun de membres de 11 ans et plus.

## Où récupérer mon masque ?

La Ville dispose de 6 lieux de distribution (Hôtel de Ville (Hall Raspail), Gymnase Herzog, Gymnase Montlouis, Salle des Fêtes, Gymnase de l'école Jules Ferry, Gymnase Jean Jaurès). A partir du 25 mai, la distribution aura lieu uniquement dans le Hall Raspail à l'Hôtel de Ville.



Pour prendre rendez-vous :

<https://demarches-oullins.toodego.com/contactez-nous/masques/>

Les personnes ne disposant pas d'accès internet peuvent contacter directement la Mairie au 04 72 39 73 13.



### VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE  
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87  
69923 OULLINS CEDEX  
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :  
HÔTEL DE VILLE  
PLACE JEAN JAURÈS  
69 310 PIERRE-BÉNITE  
04 78 86 62 62

► **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://oullins.fr/vie-municipale/services-municipaux-243/hotel-de-ville-4115.html?))

@ CONTACTEZ-NOUS